



**SERVICE  
CIVIQUE**

Une mission pour chacun  
au service de tous



# Accueillir un jeune en Service Civique



**La jeunesse s'engage...**  
**la FEHAP aussi !**

# La FEHAP et le Service Civique

120 000

volontaires accueillis  
en France depuis  
2010



40 %

dans les secteurs  
santé et solidarité

73 %

des volontaires dans  
le secteur associatif

150 000

missions à pourvoir  
dans ces secteurs

d'ici 2017

## Petite Enfance

Mise en place de projets innovants pour favoriser la citoyenneté, l'éveil culturel et artistique au sein des établissements d'accueil pour jeunes enfants (EAJE)



## Santé



Accompagnement des patients hospitalisés et de leur famille dans l'accès à l'information, renforcement de la médiation et l'animation.

## Action sociale



Accompagnement de personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

## Aide à l'autonomie



Accompagnement de personnes en situation de handicap, malades, âgées, dépendantes.

500

jeunes accueillis  
au sein des  
établissements FEHAP  
depuis 2012

6 à 8 mois  
de

18 à 25 ans

2012

obtention de  
l'agrément collectif  
FEHAP

600

nouvelles missions  
de Service Civique à  
pourvoir en 2017

Pour connaître toutes les modalités  
rendez-vous sur:

[www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)



**SERVICE  
CIVIQUE**

Une mission pour chacun  
au service de tous



# Quizz

## Connaissez-vous le Service Civique à la FEHAP ?

---

« Les missions des volontaires sont les mêmes que celles des salariés »

### Faux !

La mission doit permettre de développer de nouveaux projets, et non se substituer à un emploi. Alors que les salariés prennent en charge les soins, les volontaires peuvent proposer aux usagers des activités socio-culturelles (ex: animation d'un atelier de lecture pour personnes âgées en EHPAD...)

« Les jeunes doivent être diplômés pour réaliser leur Service Civique dans un établissement FEHAP »

### Faux !

Le Service Civique est ouvert à tous les jeunes, sans diplôme requis. Le savoir être prime en effet sur les compétences : affinité pour le secteur associatif, sensibilité aux personnes âgées, malades, ou en situation de handicap ; altruisme, sens de l'écoute... Une personne non qualifiée peut donc être tout à fait capable d'être aux côtés de personnes vulnérables !

« Je peux accueillir un jeune même si je n'ai pas les moyens de le rémunérer »

### Vrai !

Le volontaire reçoit en effet 467,34 euros d'indemnité par mois, directement versée par l'Agence du Service Civique. La structure d'accueil doit verser une indemnité de 106,31 euros par mois (en nature ou en numéraire). Elle perçoit par ailleurs une aide mensuelle de 100 euros versée par l'Agence du Service Civique.

# Ils témoignent !

Que pensent-ils du Service Civique ?

---

## Amélie, 23 ans, volontaire

« Le Service Civique, ça a été pour moi une révélation ! D'abord sur le plan personnel, car j'ai découvert une passion pour les personnes âgées, qui sont vraiment attachantes ; mais aussi sur le plan professionnel car j'ai trouvé ma voie : devenir psychomotricienne. J'en suis ressortie grandie et enrichie ! »

## Gisèle, usager

« Ces échanges avec les volontaires contribuent à animer notre quotidien. Bien plus, ils ne sont pas avares de gestes affectueux, de sourires. Leur mission les marquera sans doute pour leur entrée dans la vie professionnelle. Nous les verrons partir avec regrets. Un grand merci pour ces moments passés dans la bonne humeur et la joie. »

## Marie-Christine, chargée des relations avec les usagers et tutrice

« Mathilde, notre volontaire, est un petit rayon de soleil pour tous les patients ! Sa présence nous permet d'organiser des activités culturelles au sein de notre hôpital, c'est une réelle plus value. En tant que tutrice, je suis ravie de l'accompagner dans ses missions. C'est une jolie expérience partagée. »

# Les étapes clés du ServiceCivique



**SERVICE CIVIQUE**

Une mission pour chacun  
au service de tous



## étape1

### Concevoir un projet d'accueil

#### Les 5 fondements de la mission :

- intérêt général
- épanouissement
- non substitution à l'emploi
- accessibilité à tous
- accompagnement du jeune

Au delà d'une simple mission, il s'agit d'envisager un véritable projet d'accueil !

## étape2

### Demander une habilitation

- Prendre contact par e-mail avec la FEHAP.
- Remplir et renvoyer la fiche de missions à pourvoir.
- La FEHAP transmet votre dossier à l'Agence du Service Civique.
- Vous recevez vos identifiants pour accéder à la plateforme « Elisa » de l'Agence, permettant de gérer vos contrats.

## étape3

### Recruter le(s) volontaire(s)

- Rédigez votre annonce de manière la plus claire et compréhensible par tous.
- Diffusez votre annonce sur le site internet de l'Agence et sur le site internet FEHAP. Vous recevrez les candidatures directement.
- Une fois le volontaire trouvé, éditez et enregistrez le contrat sur la plateforme « Elisa ».

### Accueillir et accompagner le jeune

- Définir un tuteur, qui s'assurera du bon déroulement de la mission du jeune tout au long de son Service Civique.
- Préparer son arrivée en informant les salariés et usagers de la présence à venir du volontaire (en expliquant en quoi sa mission se différencie d'un emploi, d'un stage ou d'un bénévolat).
- A l'arrivée du jeune, prévoir 1 à 2 semaines d'intégration durant lesquelles il sera présenté à l'ensemble du personnel et découvrira les métiers sanitaires, sociaux ou médico-sociaux avec les professionnels concernés.
- Accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions : encadrement au quotidien et points réguliers à planifier.

## étape4

## étape5

### Organiser la formation

- La structure doit inscrire le jeune à la formation aux premiers secours, niveau 1, assurée par les Sapeurs-Pompiers et prise en charge par l'Agence du Service Civique.
- Une formation civique et citoyenne doit également être assurée par la structure d'accueil, ou bien déléguée à des organismes extérieurs (se renseigner auprès de votre DRJSCS)

## étape6

### Aider le jeune dans son projet d'avenir

- Permettre au jeune de définir un projet d'avenir : intégrer une formation, se préparer à un entretien d'embauche...
- Effectuer un bilan à la fin de son Service Civique pour faire le point sur le développement de ses compétences.
- L'aider dans l'élaboration de son CV, la rédaction de lettre de motivation, la simulation d'entretiens...

contact : [service.civique@fehapp.fr](mailto:service.civique@fehapp.fr)